

DOCUMENTS À REMETTRE PAR LE DOCTORANT AU CSI
Liste limitative approuvée par le Conseil de l'ED 520 - 22/03/2024

Direction de l'école doctorale

Xavier HASCHER (Directeur)

Monika PUKLI (Directrice adjointe)

Affaire suivie par

Sonia DRISSI

sonia.drissi@unistra.fr

Tél. : +33 (0)3 68 85 16 94

- 1- Le document EAT (État d'Avancement de la Thèse) renseigné
- 2- Une synthèse rédigée du travail de recherche effectué montrant son degré d'avancement (NB : ce document ne doit pas constituer en un extrait de la thèse)
- 3- Un CV universitaire
- 4- Un plan de formation actualisé : attestation des formations réalisées (Améthis) + plan des formations à venir si les 108 heures n'ont pas encore été effectuées

École doctorale des Humanités
- ED 520 -
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
Collège doctoral européen
46, bd de la Victoire, 67000 Strasbourg
Le directeur

Xavier A. Hascher

Xavier HASCHER
Directeur de l'ED520

Collège doctoral européen (CDE) /

Université de Strasbourg
46 Boulevard de la Victoire
67000 Strasbourg